

COMMUNE DE FOX-AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX-AMPHOUX VENDREDI 24 AVRIL 2026 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 18h30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, maire de Fox-Amphoux.

Etaient présents : M. BOURGUIGNON Alain, Mme CAUVET Francine,
M. PALAZZOLI Florent, Adjoints au maire ; M. MURAOUR Michel,
Mme BOURGUIGNON Monique, M. SCOZZARI Maurice, M. CARRODANO Gilles,
M. FARNAUD Daniel, Mme BAGARRE Régine, M. SIBILOT Eric, Mme SCARICA Béatrice,
conseillers municipaux.

Excusées : Mme DECROIX Céline, Mme BONIFASSI Charlène, conseillers municipaux.

Absent : Mme CASTELLANI Lauren, conseiller municipal ;

Secrétaire de séance : M. SIBILOT Eric a été élu secrétaire.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de l'affaire suivante :

- Acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section A n°353 ;

Il donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé par les membres présents et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Vote des taxes foncière, foncière non bâti et taxe d'habitation RS, année 2026,
- Commune :
 - Approbation du compte financier unique (CFU) 2025,
 - Affectation des résultats 2025,
 - Examen et vote du budget primitif 2026,
- Eau et assainissement :
 - Approbation du compte financier unique (CFU) 2025,
 - Affectation des résultats 2025,
 - Examen et vote du budget primitif 2026,
- Lotissement la Jeansarde 3ème tranche :
 - Transfert d'une valeur vénale du budget principal vers le budget annexe « lotissement la Jeansarde 3ème tranche »
 - Approbation du compte financier unique (CFU) 2025,
 - Affectation des résultats 2025,
 - Examen et vote du budget primitif 2026,
- Désignation d'un correspondant « défense »,
- Composition de la commission communale des impôts directs, proposition des commissaires,
- Modification de la composition du CCFF de Fox-Amphoux,
- Cellule de veille éducative et familiale « Provence Verdon », nomination d'un référent,
- Délégation de signature à un Elu pour l'ensemble des dossiers concernant M. Hubert GEOLLE, maire de Fox-Amphoux ainsi que l'ensemble des dossiers concernant sa famille,
- Affaires diverses.

A l'unanimité le conseil municipal accepte le rajout à l'ordre du jour de l'affaire « acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section A n°353 » ; approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section A n°353 : à l'unanimité des membres présents, il est décidé de procéder pour un prix net vendeur de 3 360 E à l'acquisition de la parcelle A n°353 dont la Société Coopérative Agricole ARTERRIS est propriétaire.

Vote des taxes foncière, foncière non bâti et taxe d'habitation RS, année 2026 : à l'unanimité, le conseil municipal, décide pour l'année 2026 de reconduire le taux de la taxe foncière non bâtie à 40.77% ; le taux de la taxe foncière (bâti) à 27.43% et le taux de la taxe d'habitation (RS) à 9.04%. Le produit attendu est donc de 266 064 E.

Commune :

Approbation du CFU (compte financier unique) 2025 : le CFU qui vient en remplacement du compte administratif et compte de gestion est approuvé comme suit (le CFU a été présenté par M. MURAOUR et M. Hubert GEOLLE, Maire, n'a pas pris part au vote)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2025	RESULTATS DE CLOTURE 2024	RESULTATS DE CLOTURE 2025
Fonction.	762 180.72 E	744 577.65 E	-17 603.07 E	+ 608 379.69 E	+590 776.62 E
Investis.	524 890.26 E	439 222.41 E	-85 637.85 E	+ 148 186.08 E	+62 548.23 E

Affectation des résultats 2025 : tenant compte de l'élaboration du budget 2026 dans sa généralité (fonctionnement et investissement), le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter les excédents comme suit :

- En fonctionnement, au compte 002 : 590 776.62 E
- En investissement, au compte 001 : 62 548.23 E

Examen et vote du budget 2026 « commune » : après explications très détaillées de M. le 1er Adjoint et discussions, le budget primitif 2026 de la commune est voté à l'unanimité, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
- fonctionnement	1 156 594.00 E	1 156 594.00 E
- investissement	461 445.00 E	461 445.00 E

Eau et assainissement :

Approbation du CFU (compte financier unique) 2025 : le CFU qui vient en remplacement du compte administratif et compte de gestion est approuvé comme suit (le CFU a été présenté par M. MURAOUR et M. Hubert GEOLLE, Maire, n'a pas pris part au vote)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2025	RESULTATS DE CLOTURE 2024	RESULTATS DE CLOTURE 2025
Fonction.	36 709.46 E	94 377.69 E	+57 668.23 E	0.00 E	+57 668.23 E
Investis.	118 284.74 E	132 539.30 E	+14 254.56 E	-90 873.52 E	-76 618.96 E

Affectation des résultats 2025 : tenant compte de l'élaboration du budget 2026 dans sa généralité (fonctionnement et investissement), le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 (investissement recettes), la somme de 57 668.23 E prise dans sa totalité sur l'excédent de fonctionnement et de reporter, en investissement, au compte 001, le déficit de 76 618.96 E

Examen et vote du budget 2026 : après explications très détaillées de M. le 1^{er} adjoint et discussions, le budget primitif 2026 de la commune est voté à l'unanimité, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- fonctionnement	76 608.88 E	76 608.88 E
- investissement	202 728.76 E	202 728.76 E

Lotissement la Jeansarde 3^{ème} tranche :

Transfert d'une valeur vénale du budget principal vers le budget annexe « lotissement la Jeansarde 3^{ème} tranche » : suite aux instructions de la DGFIP, il est décidé de transférer la valeur vénale du terrain soit 64 313.70 E du budget communal sur le budget « lotissement la Jeansarde 3^{ème} tranche ». A l'unanimité, le conseil municipal valide ce transfert.

Approbation du CFU (compte financier unique) 2025 : le CFU qui vient en remplacement du compte administratif et compte de gestion est approuvé comme suit (le CFU a été présenté par M. MURAOUR et M. Hubert GEOLLE, Maire, n'a pas pris part au vote)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2025	RESULTATS DE CLOTURE 2024	RESULTATS DE CLOTURE 2025
Fonction.	1 200.00 E	0.00 E	- 1 200.00 E	0.00 E	-1 200.00 E
Investis.	0.00 E	800 000.00 E	+800 000.00 E	0.00 E	+800 000.00 E

Affectation des résultats 2025 : tenant compte de l'élaboration du budget 2026 dans sa généralité (fonctionnement et investissement), le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter les résultats comme suit :

- En fonctionnement, au compte 002 : -1 200.00 E
- En investissement, au compte 001 : 800 000.00 E

Examen et vote du budget 2026 : après explications très détaillées de M. le 1^{er} adjoint et discussions, le budget primitif 2026 de la commune est voté à l'unanimité, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- fonctionnement	797 373.70 E	797 373.70 E
- investissement	1 576 653.70 E	1 576 653.70 E

Désignation d'un correspondant « défense » : à l'unanimité des membres présents, Mme DECROIX Céline est désignée correspondant « défense ».

Composition de la commission communale des impôts directs, proposition des commissaires : suite aux instructions de la Direction des Services Fiscaux, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne 24 commissaires qui pourront éventuellement faire partie de la commission communale des impôts directs (6 titulaires et 6 suppléants) et ce après nomination par le directeur des services fiscaux.

Modification de la composition du CCFF de Fox-Amphoux : à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de certaines démissions, valide les nouvelles demandes et accepte la modification du Président délégué et des chefs d'équipe.

Cellule de veille éducative et familiale « Provence Verdon », nomination d'un référent : à l'unanimité, le conseil municipal reconduit M. SIBILOT Eric (déjà référent) pour représenter la Commune de Fox-Amphoux.

Délégation de signature à un Elu pour l'ensemble des dossiers concernant M. Hubert GEOLLE, maire de Fox-Amphoux ainsi que l'ensemble des dossiers concernant sa famille : avec 11 voix pour (M. GEOLLE Hubert n'ayant pas pris part à cette décision, l'affaire a été présentée par M. MURAOUR) il est décidé de donner délégation à M. PALAZZOLI Florent,

adjoint au maire, pour signer l'ensemble des documents (urbanisme ou autres) concernant M. GEOLLE Hubert et la famille de ce dernier.

AFFAIRES DIVERSES :

= M. BOURGUIGNON Alain, 1^{er} adjoint, est désigné pour représenter M. le Maire lors des réunions de la commission de sécurité (ERP)

= M. CARRODANO Gilles est désigné correspondant «incendie et secours »

= le conseil municipal a pris connaissance du rapport 2025 émis par AQUALTER concernant le service public de l'eau potable.

= le conseil municipal a pris connaissance du rapport 2025 émis par AQUALTER concernant le service public de l'assainissement collectif.

La séance est levée à 19H50

Le secrétaire,
E. SIBILOT

le Maire,
H. GEOLLE




aut


MB


M. MURATOUR 

